



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

### Préfecture

#### Direction de la citoyenneté et de l'action locale

Service de la citoyenneté et des  
collectivités territoriales  
Bureau des affaires budgétaires et  
financières des collectivités territoriales

Nancy, le 23 janvier 2018

Affaire suivie par : Christophe DONTENVILLE  
Téléphone 03 83 34 25 66  
Télécopie 03 83 34 22 31  
Courriel [christophe.dontenville@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:christophe.dontenville@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

### COMMUNICATION

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure. Formulaire Cerfa.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Il est prévu que les déclarations annuelles et complémentaires de support publicitaires se fassent à l'aide d'un formulaire Cerfa dédié.

Son utilisation n'est pas encore obligatoire, en raison du retard pris dans la publication de l'arrêté fixant le modèle de déclaration des supports publicitaires.

Toutefois, les entreprises qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà utiliser ce formulaire, dans l'attente de la parution de l'arrêté correspondant.

Les documents adéquats sont disponibles en ligne aux adresses suivantes :

Cerfa n°15702\*02 :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15702.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15702.do)

Notice n° 52156\*01 :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52156&cerfaFormulaire=15702>

Vous pourrez également les trouver dans la rubrique consacrée à la TLPE sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22591>